

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Art.L2123-1 du Code de la Commande Publique

Service Acheteur:

GRETA Val de Loire 6, Avenue de Sévigné 37200 TOURS

Lieu de réalisation de la prestation :

Lycée Grandmont 6, Avenue de Sévigné 37200 TOURS

Pouvoir Adjudicateur : M. SAÏ Philippe, Ordonnateur **Comptable Assignataire** : M. VALLERY Claude

I – REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

ARTICLE 1: PROCEDURE

Le présent marché est un marché à procédure adaptée.

Personne en charge de l'aspect technique : Mme DANIAUD Marie-Anne.

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation
- le cahier des clauses particulières
- L'acte d'engagement

ARTICLE 2: OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Fourniture et livraison de matériels pédagogiques pour un équipement didactique, ligne de production connectée multi poste et multi formats / sous systèmes pour activités maintenance

Le détail des prestations demandées est porté sur le cahier des clauses particulières. Le marché est composé de **1 lot unique** décrit dans le cahier des clauses.

Le lycée, à l'examen des offres proposées, se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation.

ARTICLE 3: DUREE, DELAI ET CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

La prestation devra être intégralement achevée dans un délai de 4 mois à compter de la date de notification de la commande.

Le matériel sera livré dans les locaux de l'établissement et les interventions auront lieu selon les conditions d'ouverture du lycée.

Sécurité : le fournisseur est responsable de l'application des mesures de préventions nécessaires à la protection de son personnel.

Transport jusqu'au lieu de livraison : le conditionnement, le chargement, l'arrimage et le déchargement sont effectués sous la responsabilité du fournisseur.

Documents à fournir : le fournisseur s'engage à remettre, à la livraison, toute documentation, rédigée en langue française, nécessaire à l'utilisation et à l'entretien courant du matériel (sous formats papier et numérique). Si une notice n'existe pas en langue française, le candidat l'indiquera clairement dans son offre en précisant le matériel concerné et fournira un certificat sur l'honneur précisant qu'aucune notice n'existe en langue française.



ARTICLE 4: PRIX ET REGLEMENT

Le candidat présentera son offre à prix fermes en EUROS et non révisables pour la durée prévue de la consultation.

avec application de la TVA selon la réglementation en vigueur et comprenant, a minima, l'ensemble des prestations demandées.

Les prix sont réputés comprendre toutes les taxes fiscales et parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison et d'installation, les frais divers et le cas échéant les frais de vérification de conformité.

Aucun frais supplémentaires (frais de facturation, frais de dossier, frais de port, écotaxe, etc...) ne seront acceptés et le candidat ne pourra par conséquent, à aucun moment les faire valoir.

Le règlement sera effectué par virement administratif, sur présentation par le candidat, après la complète réalisation de la prestation, d'une facture en trois exemplaires, détaillée par lot, accompagnée d'un RIB, et adressée au Lycée Grandmont de Tours

La facture portera outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du prestataire
- N° SIRET et Code APE du prestataire
- N° de son compte bancaire ou postal
- Date de facturation
- Détail du matériel livré
- Montant hors TVA
- Taux et montant de TVA
- Montant total TT

ARTICLE 5: CLAUSES TECHNIQUES

Les dispositions techniques figurent dans le Cahier des Clauses Particulières.

ARTICLE 6: RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le titulaire du marché assume la direction et la responsabilité de l'exécution de la prestation. En conséquence, il est seul responsable des dommages que son exécution pourrait causer directement ou indirectement à son personnel ou à tout tiers, à ses biens ou à ceux de l'établissement ou de toute autre personne physique ou morale.

Le candidat devra justifier d'un contrat d'assurance en cours de validité, et s'engage à fournir une attestation d'assurance civile et professionnelle à l'appui de son offre, ainsi qu'à tout moment durant l'exécution de la prestation (sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande de celui-ci).

ARTICLE 7: COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du Lycée Grandmont de Tours. Le règlement sera effectué par mandat du Trésor selon les délais et conditions réglementaires.

ARTICLE 8 : DATE LIMITE DE DEPOT ET MODALITES

Les offres devront être parvenues par voie dématérialisée via la plateforme AJI, au plus tard le 5 Mars 2021 (16h00).

Tous les documents seront signés par une personne dont les nom, prénom et qualité seront clairement identifiés, et qui sera dûment habilitée à engager le soumissionnaire.

ARTICLE 9 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.



ARTICLE 10: CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES MATERIELS SOUHAITES

Les caractéristiques techniques du matériel souhaité sont précisées dans le Cahier des Clauses Particulières.

ARTICLE 11: GARANTIE ET SERVICE APRES VENTE:

Le candidat devra clairement expliciter la durée de garantie qu'il propose et les modalités de sa mise en œuvre, et faire valoir les conditions de service après-vente qu'il est en mesure de mettre en œuvre et ses capacités à l'assurer.

ARTICLE 12: PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros. Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

- + l'acte d'engagement ATTRI1 dûment complété et signé par le représentant qualifié de l'entreprise, accompagné d'un bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
 - + le cahier des clauses particulières signé,
 - + un mémoire technique comprenant :
- > une documentation présentant visuellement les matériels proposés et l'ensemble des caractéristiques techniques afférentes,
- > le (ou les) certificat(s) de conformité aux normes CE,
- > un descriptif des conditions de garantie et de l'organisation du service après-vente,
- > une attestation d'assurance en cours de validité garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels et corporels.

ARTICLE 13: CRITERES DE JUGEMENT

Le Greta Val de Loire choisit librement l'offre qu'il juge la plus intéressante, selon les critères de pondération suivants :

- 40% : prix
- 50% : Qualité du matériel
 - Respect des caractéristiques techniques listées
 - Documents et informations techniques transmis par les candidats
 - Appréciation qualitative du matériel (fiabilité, robustesse, simplicité d'utilisation, ergonomie) en adéquation avec la formation
- 10% : Garantie et qualité de la maintenance et des services associés
 - Durée de la garantie
 - Appréciation qualitative de la maintenance (délai, coût, ...) et des services associés (prêts, ...)

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.



II - CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

Equipement didactique : Ligne de production connectée multi-postes et multi-formats avec sous-systèmes pour activités de maintenance

Le présent marché a pour objet un lot unique comprenant :

l'acquisition,

la livraison.

l'installation,

la mise en route d'un équipement de conduite de ligne fonctionnant en environnement connecté composé de sous-systèmes permettant la mise en œuvre d'activités de maintenance également et la formation des utilisateurs.

L'utilisation de cet équipement est prévue dans le cadre de formation de techniciens de maintenance industrielle et de conducteur d'équipements industriels.

Fonctionnalités:

L'équipement doit permettre la mise en situation concrète de 6 stagiaires en simultané minimum, une production réelle, conditionnement possible de liquides, une interface « homme/machine » interactive. Il doit être évolutif = possibilité de compléter avec d'autres postes et outillage par la suite (contrôle qualité, supervision, poste automatisé type robot…).

Réglage par changement de format de production. Les changements de format doivent être simples et rapides pour permettre de réaliser de nombreux scénarii de production.

Réglage mécanique avec capteur / repérage outillage.

Partie opérations équipées de vissage par moteur Brushless.

Il doit être équipé de manière à pouvoir disposer de sous systèmes permettant la mise en œuvre d'activités maintenance.

Caractéristiques techniques :

Ligne de production avec 3 postes minimum

- 1 poste de remplissage avec pupitre de commande tactile (poste conforme aux normes ATEX)
- 1 poste de bouchage avec automate et pupitre de commande tactile
- 1 poste convoyage des produits avec un variateur de vitesse
- Une zone de marche dégradée
- Deux formats de conditionnement minimum
- Outillage machine pour les différents formats.
- Boîte de rangement pour les outillages

Options 4.0, à minima, 2 options :

- Envoi SMS + connexion à distance + télédiagnostic
- Production connectée + gestion de données

Avec intégration de :

- un module de communication wifi
- un module de communication GPRS
- un afficheur tactile
- une tablette pour les formateurs
- L'équipement nécessaire pour l'envoi de SMS
- Un historique de données



- Un lecteur de code relié à l'ensemble API/ IHM
- Les schémas et programmes mis à jour plus procédure de réglage vidage...
- Documentations papier ou numérique

Dimensions souhaitées :

Longueur 6 mètres / Profondeur 1,20 m / Hauteur 1,80m Alimentation électrique 230 volts ou 230 400v pneumatique 6 bars

Livraison:

Le matériel sera livré et installé au lieu et à la date indiquée sur le bon de commande adressé au titulaire et en tout état de cause impérativement avant le 20 juillet 2021. Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port)

Installation:

L'installation du matériel s'entend « clés en main ». Les coûts d'installation doivent couvrir toutes les préparations à l'installation sur site, les tests de fonctionnement, la configuration logicielle éventuelle, le branchement, la connexion informatique ainsi qu'un test de toutes les fonctionnalités de l'appareil et la formation des formateurs.

Une garantie de un an minimum frais déplacement, pièces et main d'œuvre compris.

Le démarrage des formations utilisant cet équipement étant prévue fin septembre, la mise en route de l'équipement doit être effectuée, au plus tard le 17 septembre 2021.

Les formations des utilisateurs devront être effectuées avant le 24 septembre.

Signa	iture et	cach	et du	candic	lat	